

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION**

N°2023/21

Séance du 19/10/2023

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/10/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur à signer les avenants N°1, annexés au rapport afférent, aux conventions de financement conclues avec les Communautés de communes des Vallées du Clain, du Pays Loudunais, du Haut-Poitou, du Civraisien en Poitou, de Vienne et Gartempe, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers permettant de prolonger l'exécution de la convention, afin de permettre le versement du solde de son cofinancement par l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) et d'adapter les modalités techniques et financières pour ce qui concerne le fonctionnement des armoires de montée en débit.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé